



Newsletter

Date : 14 mai 2024
Embargo : 14.05.2024, 11:00

Nr. 3/24

Contenu

ARTICLES PRINCIPAUX	2
1. Autorités de surveillance de la prévoyance professionnelle : produits et charges, émolument annuel de surveillance et réserves parfois opaques	2
2. Questions ouvertes sur l'évolution des prix dans le commerce de détail à l'exemple de l'huile de tournesol	4
3. Observation du marché sur les prix des stations de vélos à proximité des gares ...5	
3.1 Vue d'ensemble.....	5
3.2 Conclusion.....	6
COMMUNICATIONS	7
4.1 MétéoSuisse suit largement la recommandation du Surveillant des prix	7
4.2 Accord avec FedEx Express Swiss Post GmbH	7
4.3 Observation du marché des prix des billets pour les open airs	7
4.4 Exemption de l'obligation de s'assurer : le canton de Soleure veut revoir le montant des taxes	7
4.5 Taxes de stationnement : La commune de l'Abbaye suit la recommandation du Surveillant des prix	8
4.6 Taxes de stationnement : La commune de Massongex suit les recommandations du Surveillant des prix	8
4.7 La commune de St-Silvester baisse certains émoluments funéraires pour les non-résidents.....	8
4.8 Tarifs du bac : la commune de Muri (BE) renonce à augmenter le prix des billets pour les enfants	8
MANIFESTATIONS / INFORMATIONS	9
Recommandations du Surveillant des prix conformément à l'article 14 et 15 LSP	10

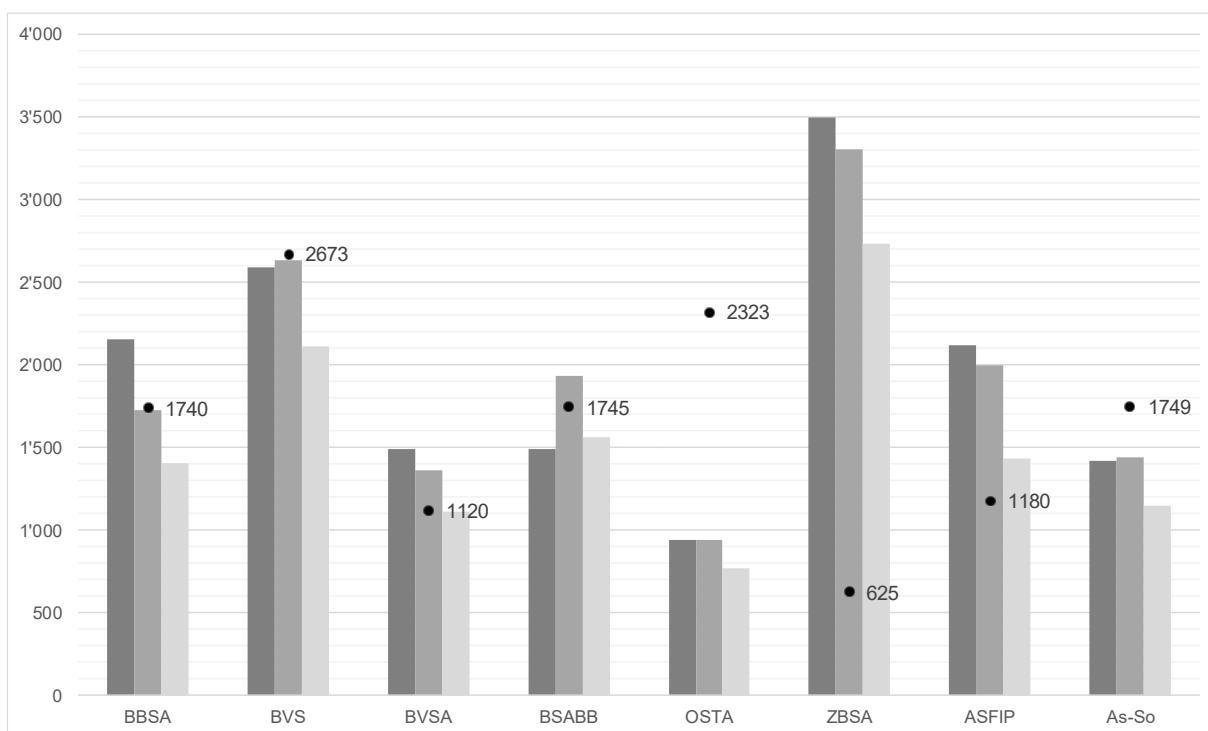


ARTICLES PRINCIPAUX

1. Autorités de surveillance de la prévoyance professionnelle : produits et charges, émoulement annuel de surveillance et réserves parfois opaques

Le Surveillant des prix a mené une observation du marché concernant les huit autorités régionales de surveillance de la prévoyance professionnelle. Ces autorités perçoivent des émoulements auprès des institutions de prévoyance dont elles assurent la surveillance. Le Surveillant des prix a comparé les produits et les charges par opération d'audit ainsi que les émoulements annuels, et a examiné les réserves. Il a par ailleurs publié un [rapport](#) consacré à la thématique des émoulements des autorités de surveillance LPP.

Nous nous contentons ici de présenter le résultat de la comparaison des **produits et des charges par opération d'audit** des autorités de surveillance.



Graphique : Produits et charges moyens par opération d'audit en 2022, en francs. Gris foncé : produits par opération d'audit effectuée. Gris moyen : charges totales par opération d'audit. Gris clair : charges de personnel par opération d'audit.

Points avec valeurs correspondantes : nombre d'opérations d'audit effectuées.

Le Surveillant des prix parvient aux conclusions suivantes :

Les huit autorités régionales de surveillance sont toutes investies du même mandat et effectuent en principe les mêmes opérations d'audit. Pourtant, les produits et les charges par opération d'audit ainsi que le montant des émoulements annuels diffèrent fortement. Ces différences ne s'expliquent pas dans le détail, notamment parce que le reporting n'est pas suffisamment explicite et transparent. Elles sont toutefois si importantes qu'il semble légitime de se demander si les autorités de surveillance pratiquant des prix élevés ne devraient pas s'aligner sur les moins chères. Quoi qu'il en soit, des mesures visant à améliorer leur efficacité doivent être étudiées.

Dans l'intérêt des institutions soumises à audit :

- Les rapports annuels des autorités de surveillance doivent être affinés et standardisés de manière qu'il soit possible d'en tirer des points de comparaison et de référence pertinents. En particulier, l'activité de surveillance doit être ventilée de manière uniforme et il doit être indiqué

de manière transparente quelles opérations d'audit sont incluses dans les émoluments annuels ou au contraire financées par des émoluments spécifiques.

- Les autorités de surveillance doivent évaluer d'un œil critique tant leurs propres revenus que leurs charges. En s'appuyant sur des critères comparatifs et sur les meilleures pratiques, elles réduisent leurs émoluments dans la mesure du possible et maximisent leur efficacité.
- En ce qui concerne leurs émoluments annuels, les autorités de surveillance doivent éviter les modèles tarifaires conduisant à des augmentations brutales en cas de dépassement d'un certain seuil au total du bilan.
- Les autres activités soumises à émoluments (audits, décisions et autres prestations) doivent être définies de manière sensiblement différente par chacune des huit autorités de surveillance, raison pour laquelle le Surveillant des prix a renoncé à une analyse comparative des émoluments prélevés pour ces activités. Il attend – éventuellement via l'adoption d'une directive par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) – que ces activités et les émoluments correspondants soient définis et tarifés de manière uniforme. Cela permettrait d'établir un comparatif des prix.
- L'objectif de constitution de réserves ne doit pas dépasser 100 % des charges d'exploitation moyennes des trois années qui précèdent. Les réserves excédentaires doivent être restituées aux institutions de prévoyance. Le Surveillant des prix invite notamment l'OSTA et la BSABB à examiner un tel remboursement.

Le Surveillant des prix a transmis les résultats de l'observation du marché à toutes les autorités de surveillance LPP et à la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, en leur demandant d'examiner et de mettre en œuvre les propositions faites. Si une mise en œuvre, même partielle, n'est pas possible, il souhaite en connaître les raisons.

[Stefan Meierhans, Remo Schürch]

2. Questions ouvertes sur l'évolution des prix dans le commerce de détail à l'exemple de l'huile de tournesol

La guerre en Ukraine a fait grimper les prix mondiaux de l'huile de tournesol au printemps 2022 et les supermarchés du monde entier ont répercuté les hausses sur leur clientèle. L'an dernier, les prix commerciaux se sont à nouveau nettement détendus. En conséquence, les prix de l'huile de tournesol au supermarché ont également baissé dans la plupart des pays étrangers. En Suisse, cependant, les prix sont même plus élevés qu'au début de la guerre.

Les Suisses, petits et grands, apprécient beaucoup l'huile de tournesol. Ainsi, selon l'Office fédéral de la statistique, c'était l'une des huiles les plus [consommées](#) dans le pays en 2020, avec pas moins de 5,2 kg en moyenne par personne et par an. Elle arrive en deuxième position, juste derrière l'huile de colza (5,9 kg par personne et par an). Et chez les personnes âgées, elle arrive même en [première place](#). Contrairement toutefois à ce qu'il se passe pour l'huile de colza, produite en majeure partie [dans le pays](#), la Suisse est fortement dépendante de l'étranger pour son huile de tournesol. Moins de 10 % des besoins sont en effet couverts par la production locale.

L'invasion russe en Ukraine a entraîné des problèmes d'approvisionnement et des incertitudes sur les marchés mondiaux, en conséquence de quoi le prix de gros de l'huile de tournesol a augmenté de moitié environ. En maints endroits, les détaillants ont répercuté l'augmentation de leurs prix d'achat sur leur clientèle. Avec le temps, les fournisseurs d'huile sont néanmoins parvenus à mettre en place des chaînes logistiques alternatives et à [rétablir](#) l'approvisionnement en huile de tournesol. À nouveau plus bas, les [prix du marché mondial](#) ont permis aux supermarchés d'abaisser leurs prix aux niveaux d'avant-guerre et de soulager ainsi leur clientèle. Contrairement aux consommateurs allemands, cependant, les consommateurs suisses n'ont pas pu souffler : début 2024, ils paient jusqu'à 20 % de plus pour leur huile de tournesol qu'au plus fort de la pénurie mondiale.

On peut se demander pourquoi les prix de détail de l'huile de tournesol n'ont pas à nouveau baissé en Suisse. On pourrait imaginer qu'il existe chez nous des problèmes supplémentaires tout au long de la chaîne de création de valeur, qui n'ont pas encore pu être résolus. C'est cependant peu plausible, aucun problème touchant la chaîne d'approvisionnement n'est connu en Suisse. Il n'est donc pas exclu que cette persistance de prix élevés en Suisse soit liée au phénomène dit de l'« *excuseflation* ».

Le terme « *excuseflation* » est une création de la journaliste financière Tracy Alloway. Il décrit une situation dans laquelle les entreprises profitent de l'inflation générale pour imposer sur leurs produits des hausses de prix ne s'expliquant *pas* par une hausse des coûts de production. Il s'agit donc en quelque sorte d'un découplage des prix et des coûts de production. Comme la clientèle ne connaît pas les chiffres exacts de l'entreprise, elle accepte les hausses et les estime justifiées, voire inévitables, en raison du renchérissement général. Avec la hausse de l'inflation ces dernières années, l'« *excuseflation* » et sa cousine, la « *greedflation* » ont été régulièrement thématiques, y compris sur un plan scientifique : en Allemagne, de premières études [font état](#) de telles exploitations abusives de la conjoncture économique.

Des prix excessifs malgré des coûts de production modestes ?

Si la concurrence fonctionne, cela ne devrait pas être possible, ou à court terme uniquement. Il est en effet probable, dans un tel cas, qu'un concurrent tire parti de la marge de manœuvre disponible en matière de prix pour augmenter ses ventes et ses parts de marché, et exercer ainsi une pression sur les prix telle que l'opérateur exerçant des prix excessifs baissera à son tour les siens. Or, comme nous l'avons expliqué, une telle évolution n'a justement pas pu être observée en Suisse.

Il se peut que cela soit lié à la domination du commerce de détail par Coop et Migros, qui détiennent ensemble une part de marché d'environ [70 %](#) (si l'on y ajoute Denner, la filiale de Migros, ce chiffre avoisine même 80 %). Avec une telle position de force, les deux chaînes de supermarchés disposent d'un pouvoir de fixation des prix. Et de leur point de vue, il serait irrationnel de se lancer dans une guerre des prix, qui réduirait en fin de compte leurs marges.

La conclusion qui s'impose est que la situation du marché alimentaire de détail suisse ne génère pas de pression efficace sur les prix, et que les consommateurs paient l'huile de tournesol plus cher qu'ils ne le devraient. On comprend par ailleurs que la clientèle n'ait pas de réaction d'évitement, puisqu'elle ne

dispose en général pas de connaissances détaillées du marché de l'huile de tournesol et accepte la référence implicite à l'inflation.

Pour savoir qui profite de cette situation et dans quelle mesure, des clarifications supplémentaires dans le domaine alimentaire s'imposent.

[Stefan Meierhans, Diego Loretan]

3. Observation du marché sur les prix des stations de vélos à proximité des gares

Le Surveillant des prix a effectué une observation du marché sur les prix des stations publiques de vélos. En 2023, la Suisse comptait une centaine de stations et d'autres sont en projet en de nombreux endroits. Cette observation du marché a porté sur les stations de vélos situées à proximité des gares des villes de plus de 40 000 habitants. Les prix des abonnements annuels varient entre 50 et 150 francs. L'enquête montre que même les stations les plus chères sont subventionnées. Il n'y a donc aucun indice d'abus de prix au sens de la loi sur la surveillance des prix.

3.1 Vue d'ensemble

Les stations de vélos publiques sont des installations de stationnement de vélos verrouillables qui offrent une protection contre le vol, les conditions météorologiques, le vandalisme et les agressions. Généralement, du personnel s'occupe de ces stations publiques et/ou leur accès est contrôlé par des instruments électroniques. L'utilisation de telles installations est la plupart du temps payante. Des prestations supplémentaires payantes ou gratuites sont également proposées (réparations, location de vélo, compartiments fermés). On accède à ces stations à l'aide de cartes d'accès, de badge (par exemple Swissspass) ou d'un code d'accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. A certains endroits, une taxe de dépôt est demandée pour la carte ou le badge d'accès.

Les prix pour l'utilisation d'une station de vélos diffèrent considérablement d'une ville à l'autre. Les nombreuses stations offrent également des produits différents (cartes journalières, cartes à tamponner, abonnements mensuels, semestriels ou annuels). Les cartes journalières coûtent entre 1 et 2 francs, les abonnements mensuels entre 10 et 25 francs et les abonnements annuels entre 50 et 150 francs.

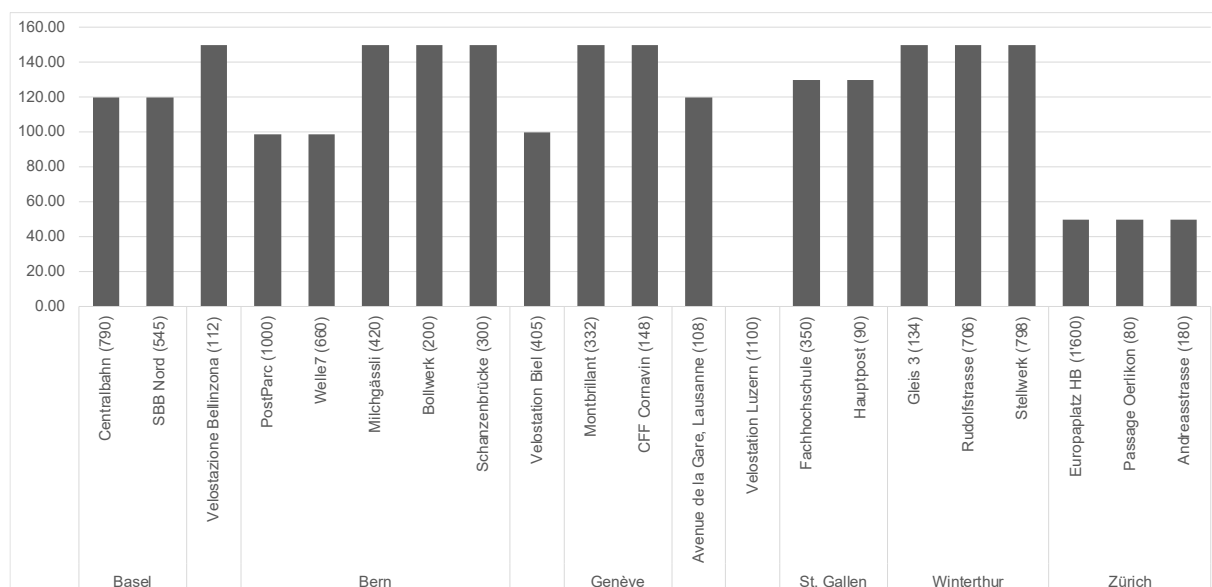


Diagramme : Prix 2024 de l'abonnement annuel pour l'utilisation d'une station de vélo dans les villes choisies, en francs (entre parenthèses après le nom de la station, le nombre de places disponibles)¹.

¹ L'utilisation de la station de vélos de Lucerne (entretenu par Caritas) est gratuite.

Les coûts d'infrastructure des stations de vélos peuvent varier massivement. Les coûts pour la construction d'une station de vélos sont en général supportés par la commune concernée. Avec le programme « Trafic d'agglomération », la confédération participe en partie au coûts (max. 40 % à condition que la station soit incluse dans un programme de trafic d'agglomération). La confédération et les cantons ne subventionnent que les investissements, pas l'exploitation.

Les coûts d'exploitation des stations de vélos dépendent fortement des charges de personnel et des différentes prestations supplémentaires offertes. La ville de Zurich a pu couvrir, avec l'ancien modèle de coûts (100 et 120 francs par an), environ 35 % des coûts annuels d'exploitation et d'entretien alors que le nouveau modèle (50 francs par an), ne permettra, selon des estimations de 2020, de couvrir que 15 à 20 % de ces coûts.

3.2 Conclusion

Toutes les stations de vélos analysées ne peuvent de loin pas être exploitées de manière à couvrir leurs coûts et sont donc subventionnées. Par conséquent il n'y a pas d'indices d'abus de prix au sens de la loi fédérale sur la surveillance des prix. Les clients qui, pour des raisons financières, ne souhaitent pas utiliser ces prestations ont de plus partout la possibilité de parquer leur vélo sur une place gratuite.

[Stefan Meierhans, Sara Beriger]

COMMUNICATIONS

4.1 MétéoSuisse suit largement la recommandation du Surveillant des prix

Sur la base de l'art. 5a de l'ordonnance générale sur les émoluments (OGE mol ; RS 172.041.1) le Surveillant des prix s'est prononcé, le 21 novembre 2023, sur la révision totale de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie (OMét ; RS 429.11) et a émis trois recommandations. La recommandation n° 3 (maintenir le rabais prévu à l'article 10 de l'OMét) a été mise en œuvre et MétéoSuisse introduira également la recommandation n° 2 (publication d'indications plus précises pour l'émolument prévu à l'article 9 de l'OMét). Ces indications plus précises sur l'émolument à prévoir pour l'accès aux canaux de distribution non publics doivent être intégrées à un endroit approprié, par exemple dans le rapport explicatif et/ou sur le site Internet, sur la base des expériences des années précédentes.

La recommandation n° 1, selon laquelle l'augmentation des émoluments en fonction du temps consacré de l'article 7 OMét doit se limiter au renchérissement intervenu, n'a pas été mise en œuvre, pour la raison suivante : Les tarifs horaires de l'art. 7 OMét seront calculés sur la base de l'ensemble des coûts de MétéoSuisse, sur la base de la comptabilité analytique existante (cf. art. 40, al. 1, let. c, de l'ordonnance sur les finances de la Confédération [OFC, RS 611.01]). Alors que cette valeur calculée peut être perçue comme trop élevée par un client potentiel, elle peut également être perçue comme trop basse du point de vue d'un concurrent potentiel sur le marché (cf. p. ex. la prise de position de l'Association suisse des fournisseurs de services météorologiques ASF dans le cadre de la consultation sur l'art. 7 OMét). Pour cette raison, MétéoSuisse s'en tient aux taux basés sur les coûts.

[Patricia Kaiser, Agnes Meyer Frund]

4.2 Accord avec FedEx Express Swiss Post GmbH

En 2022, l'intégration de TNT dans FedEx a conduit à la fusion de TNT Swiss Post sàrl et de FedEx Express Switzerland sàrl et donné naissance à Fedex Express Swiss Post sàrl. Dans ce contexte, les clients privés ne bénéficiant pas d'un compte PCD (procédures centralisées de décompte des autorités douanières) ont été confrontés à des structures de prix différentes qui ont conduit à des décomptes hétérogènes.

Lors de discussions avec le Surveillant des prix il a été convenu d'adapter la structure des tarifs de TNT, pour les envois de lettres de voiture pour les personnes privées, à celle convenue en 2012 entre le Surveillant des prix et TNT Swiss Post sàrl (à trouver sous règlements amiables sur les [frais de dédouanement \(admin.ch\)](#)).

Pour les envois transportés avec une lettre de voiture de Fedex Express, une commission de présentation de 22 CHF s'applique à partir d'une valeur de marchandise (+ frais de port) de 61 CHF. Cette commission se situe au même niveau que celle des autres prestataires de services de courrier.

[Beat Niederhauser, Zoe Rüfenacht]

4.3 Observation du marché des prix des billets pour les open airs

Le Surveillant des prix a effectué une observation du marché concernant les prix des billets pour les open airs. Les hausses de prix de ces dernières années et leurs causes (notamment l'augmentation des cachets et des coûts d'infrastructure) ne sont pas contestées. Il est réjouissant de constater que cette année, à quelques exceptions près, les prix n'ont pas continué d'augmenter et ont même plutôt tendance à baisser.

[Sara Beriger]

4.4 Exemption de l'obligation de s'assurer : le canton de Soleure veut revoir le montant des taxes

Toute personne résidant ou travaillant en Suisse est soumise à l'obligation de s'assurer contre la maladie (obligation LAMal). Dans certaines circonstances, il est toutefois possible d'être exempté de cette obligation, par exemple en tant que frontalier. Le Surveillant des prix a comparé les frais qui découlent

d'une telle exemption. La majorité des cantons - à l'exception de Bâle-Ville et de Soleure - ne perçoit pas de taxes.

Alors que le Surveillant des prix ne conteste pas les 75 francs facturés par Bâle-Ville, il considère que les émoluments de Soleure, qui s'élèvent à 100 respectivement 200 francs, sont trop élevés. Sur demande du Surveillant des prix, le canton de Soleure a confirmé que ces taxes seront revues dans les mois à venir. Le Surveillant des prix salue cette décision.

[Priscilla Wartenweiler]

4.5 Taxes de stationnement : La commune de l'Abbaye suit la recommandation du Surveillant des prix

Dans son Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique, en particulier dans ses Tarifs des taxes et émoluments, la commune de l'Abbaye prévoyait des tarifs annuels maximaux de 1'440 francs pour les cartes de stationnement. Elle les a réduits à 400 francs par année, suivant intégralement la recommandation du Surveillant des prix en la matière.

[Catherine Josephides Dunand]

4.6 Taxes de stationnement : La commune de Massongex suit les recommandations du Surveillant des prix

La commune de Massongex, qui n'avait pas consulté le Surveillant des prix au moment de l'adoption de ses tarifs en matière de stationnement (horodateurs et macarons), les a abrogés pour les soumettre à nouveau à l'examen du Surveillant des prix, comme cela est prévu à l'article 14 LSPr. Ce dernier l'avait, en effet, rendue attentive au vice formel desdits tarifs et au risque potentiel de leur annulation sur recours.

[Catherine Josephides Dunand]

4.7 La commune de St-Silvester baisse certains émoluments funéraires pour les non-résidents

Conformément à l'article 14 de la loi sur la surveillance des prix (LSPr ; RS 942.20), la commune de St-Silvester a soumis au Surveillant des prix, au début de l'année 2024, le règlement révisé sur les inhumations et les cimetières. Pour évaluer les taxes prévues, le Surveillant des prix s'est basé sur les valeurs seuils qu'il a définies dans son observation du marché concernant les émoluments funéraires des capitales cantonales.

L'assemblée communale de St-Silvester a approuvé, le 26 avril 2024, le règlement sur les inhumations et les cimetières et a suivi partiellement la recommandation du Surveillant des prix concernant les taxes d'inhumation. Pour les non-résidents, elle a fixé à 2'000 francs au lieu des 3'000 francs prévus les frais pour une tombe en ligne avec cercueil et à 1'000 francs au lieu de 1'800 francs les frais pour une tombe en ligne avec urne.

[Manuela Leuenberger]

4.8 Tarifs du bac : la commune de Muri (BE) renonce à augmenter le prix des billets pour les enfants

Le conseil communal de Muri (BE) prévoyait d'augmenter de 50% les tarifs du bac du Bodenacker à Elfenau à partir du 1er mai 2024, soit de CHF 2.00 à CHF 3.00 pour un trajet court pour les adultes et de CHF 1.00 à CHF 1.50 pour les enfants. Le Surveillant des prix a notamment recommandé au conseil communal de renoncer à l'augmentation des tarifs pour les enfants afin d'alléger la charge financière des familles. Le conseil municipal a suivi la recommandation du Surveillant des prix et a renoncé à l'augmentation des prix pour les enfants, les chiens et les vélos (courses individuelles réduites).

[Manuela Leuenberger]

MANIFESTATIONS / INFORMATIONS

-

Contact/Renseignements :

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02

Beat Niederhauser, Chef de bureau, tél. 058 462 21 03

Recommandations du Surveillant des prix conformément à l'article 14 et 15 LSPr

Le Surveillant des prix publie dans chaque Newsletter, la liste des entités auxquelles il a envoyé une recommandation.

Si une autorité législative ou exécutive de la Confédération, d'un canton ou d'une commune est compétente pour décider ou approuver une augmentation de prix par une entreprise puissante sur le marché, elle prend au préalable l'avis du Surveillant des prix. Celui-ci peut proposer de renoncer en tout ou partie à l'augmentation de prix ou d'abaisser le prix maintenu abusivement (art. 14 al. 1 LSPr).

Entre le 22 mars 2024 et le 9 mai 2024, le Surveillant des prix a envoyé ses recommandations aux entités suivantes :

	Wasser/ Eau/ Acqua
25.03.2024	Val de Bagnes (VS)
27.03.2024	Prez (FR)
08.04.2024	Hölstein (BL)
08.04.2024	Fully (VS)
26.04.2024	Birsfelden (BL)
	Abwasser/ Eaux usées/ Canalizzazioni
21.03.2024	Castel San Pietro (TI)
25.03.2024	Courtepin (FR)
26.04.2024	Adliswil (ZH)
05.04.2023	Fully (VS)
26.04.2024	Valeyres-sous-Rances (VD)
	Abfall/ Déchets/ Rifiuti
22.03.2024	Savosa (TI)
25.03.2024	Obfelden (ZH)
27.03.2024	Blonay - Saint-Légier (VD)
08.04.2024	Arbedo-Castione (TI)
24.04.2024	Val de Bagnes (VS)
26.04.2024	Uster (ZH)
26.04.2024	Le Pâquier (FR)
	Baubewilligungen/ Permis de construire/ Permessi di costruzione
28.03.2024	Berg (TG)
04.04.2024	Commugny (VD)
	Gas/ Gaz/ Gas
08.05.2024	Wetzikon (ZH)
	Radio- und Fernsehgebühren/ Radio et télévision/ Radio e televisione
28.03.2024	Recommandation sur les redevances radio/TV de 2025 et 2026

	Verwaltungsgebühren des Bundes/ Émoluments administratifs de la Confédération/ Emolumenti amministrativi della Confederazione
12.04.2024	Gebühren Bundesamt für Statistik (BFS)
13.04.2024	Gebühren im Zivilstandswesen (BJ)
24.04.2024	Gebühren Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum (IGE)
	Spitäler/ Hôpitaux/ Ospedali
20.03.2024	SwissDRG Baserate ab 2020 Kantonsspital Obwalden (OW)
20.03.2024	SwissDRG Baserate ab 2020 Kantonsspital Uri (UR)
20.03.2024	SwissDRG Baserate ab 2024 Spitäler Schaffhausen (SH)
20.03.2024	SwissDRG Baserate ab 2024 Inselspital Bern (BE)
22.03.2024	SwissDRG Baserate ab 2022 Kantonsspital Graubünden (GR)
22.03.2024	ST Reha Basispreis ab 2024 Spitalzentrum Biel (BE)
22.03.2024	Tarpsy Basispreis ab 2024 Clenia Littenheid (TG)
22.03.2024	ST Reha Basispreis ab 2024 Rehabilitation Tertianum Neutal (TG)
03.04.2024	SwissDRG Baserate 2024 Herz-Neuro-Zentrum Bodensee (TG)
03.04.2024	SwissDRG Baserate ab 2024 Spitalregionen 2-4 (SG)
04.04.2024	ST Reha Basispreis ab 2024 Stiftung Kliniken Valens (SG)
15.03.2024	SwissDRG Baserate ab 2024 Hôpital du Jura (JU)
15.03.2024	Tarpsy Basispreis ab 2024 Hôpital du Jura (JU)
22.03.2024	SwissDRG Baserate ab 2024 Hôpital Daler (FR)
22.03.2024	SwissDRG Baserate ab 2024 Genève-Cliniques - ACPG (GE)
26.03.2024	ST Reha Basispreis ab 2024 Berner Klinik Montana (BE)
03.04.2024	ST Reha Basispreis ab 2024 Clinique La Lignière (VD)
03.04.2024	ST Reha Basispreis ab 2024 Réseau Hospitalier Neuchâtelois (NE)
05.04.2024	SwissDRG Baserate 2024 Klinik Seeschau (TG)
09.04.2024	ST Reha Basispreis ab 2024 Stiftung Kliniken Valens (GR)
22.04.2024	ST Reha Basispreis ab 2024 Rheinburg-Klinik Walzenhausen (AR)
02.05.2024	SwissDRG Baserate ab 2024 Ente ospedaliero cantonale (TI)
02.05.2024	ST Reha Basispreis ab 2024 Clinica Hildebrand und EOC (TI)
02.05.2024	Tarpsy Basispreis ab 2024 Klinik Sonnenhof (SG)
07.05.2024	SwissDRG Baserate ab 2024 Fédération vaudoise des Hôpitaux (VD)
07.05.2024	SwissDRG Baserate ab 2024 Hôpital ophtalmique Jules Gonin (VD)
07.05.2024	SwissDRG Baserate ab 2024 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (VD)
07.05.2024	SwissDRG Baserate ab 2024 Clinique de La Source (VD)
07.05.2024	SwissDRG Baserate ab 2024 Clinique de Genolier (VD)
	Friedhofgebühren/ Taxes de cimetièrè/ Tariffe cimiteriali
25.04.2024	Fisibach (AG)
08.05.2024	Wünnewil-Flamatt (FR)
	Fährbetrieb/ Service du bac/ Servizio di traghetto
25.01.2024	Elfenau (BE)